

# BNP Paribas Fortis Funding (LU)

## émet de nouvelles obligations à 6 ans en NOK

**FLASH INVEST**  
Février 2012

Document promotionnel



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

### Obligations



6 ans



Couronne norvégienne (NOK)  
Risque de change



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale en NOK à l'échéance



Coupon annuel de 4,50% (brut en NOK)



Profil défensif à dynamique



Précompte mobilier de 21%

### Principales caractéristiques

- ✓ Instrument de dette émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par Fortis Banque SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à le rembourser à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez cependant de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi à l'échéance.
- ✓ Émission en couronne norvégienne (NOK), ce qui implique un risque de change lors de la conversion des montants en NOK vers l'EUR.
- ✓ Durée de 6 ans.
- ✓ Coupon annuel de 4,50% (brut en NOK).
- ✓ Sur base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel en NOK est de 4,14% (brut).
- ✓ Cet instrument de dette émis en devise étrangère est destiné aux investisseurs à même d'en évaluer, au regard de leurs connaissances et de leur expérience, le potentiel et les risques, entre autres via une familiarisation avec le risque de change et les taux d'intérêt.
- ✓ Profil d'investisseur: défensif à dynamique.

### La couronne norvégienne (NOK)

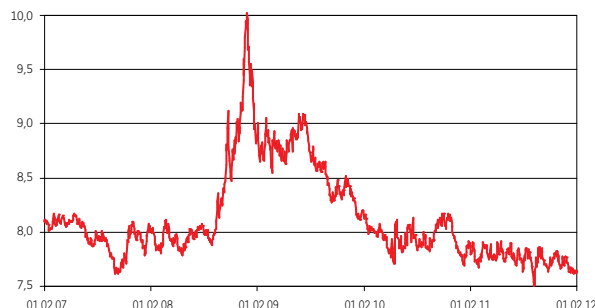
La Norvège bénéficie d'un atout incontestable: la richesse de son sous-sol. Les exportations de pétrole et de gaz dopent la croissance économique, assurent une belle source de recettes récurrentes et permettent un excédent du compte courant. La majeure partie de ces revenus alimente par ailleurs le fonds de pension norvégien. Grâce à cette discipline budgétaire, la Norvège est donc bien préparée aux coûts croissants du vieillissement de sa population.

Une flexibilité optimale tant sur le plan monétaire que fiscal, combinée aux solides recettes pétrolières et gazières, a permis de tempérer fortement la récession en Norvège. Le gouvernement a soutenu son économie en investissant massivement dans les travaux d'infrastructure, les technologies pour la préservation de l'environnement et le secteur des soins de santé.

De même, le 14 décembre dernier, quand il est devenu évident que la crise de la zone euro risquait de peser sur son économie, la Banque centrale de Norvège n'a pas hésité à réduire son principal taux directeur de 0,50% pour le ramener à 1,75%. Au vu des fondamentaux toujours robustes de l'économie norvégienne, cette réaction rapide et marquée illustre une fois encore la détermination des autorités monétaires à contrer tout risque de ralentissement de la croissance.

Combiné aux prix élevés du pétrole, ceci devrait continuer à jouer en faveur de la NOK, qui mérite selon nous une place dans un portefeuille obligataire bien diversifié. (Source: BNP Paribas Fortis)

**Évolution de la parité EUR/NOK sur les 5 dernières années**  
Au 1<sup>er</sup> février 2012, 1 EUR valait 7,653 NOK.



Source: Bloomberg (données arrêtées au 1<sup>er</sup> février 2012).  
Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'évolution future de la couronne norvégienne.





## Pour quel investisseur?

Sur la base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation émise en devise étrangère est destinée aux investisseurs présentant un profil **défensif à dynamique**. Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.

Plus d'informations sur les profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de vérifier si cette formule d'investissement est appropriée compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière.



## Principaux risques de cette obligation

Cette obligation est soumise à différents risques et notamment aux risques de change, de crédit et de marché, comme le risque de volatilité, de taux et de liquidité.

- ➔ **Risque de change:** cette obligation est émise en couronne norvégienne. Ceci implique qu'à l'échéance, l'investisseur pourrait recevoir un montant en NOK qui, converti en euro, pourrait être inférieur au montant en euro initialement investi. Le risque de change joue également au niveau des coupons au moment de leur conversion en euro.
- ➔ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.
- ➔ **Risque de volatilité et de taux:** le cours de cette obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Si, après l'émission de cette obligation, le taux d'intérêt du marché augmente, toutes choses étant égales par ailleurs, le prix de l'obligation diminue. Inversement, le cours de l'obligation augmente si le taux de marché diminue, toutes choses restant égales. Ce risque de fluctuations est plus important en début de vie de l'obligation et diminue à mesure que la date d'échéance approche. L'investisseur qui voudrait vendre ses obligations avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à la valeur nominale.
- ➔ **Risque de liquidité:** bien que ces obligations soient cotées sur la Bourse de Luxembourg, rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant leur négociation. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide, et il n'est pas possible de prévoir les cours auxquels ces obligations pourront y être négociées.

Pour obtenir plus de détails sur les facteurs de risque, les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus (voir en page 3) et à considérer la décision d'investir à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > MiFID.



## Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une **offre publique en Belgique**. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus (voir en page 3).

**La période de souscription court du 3 février à 9h au 9 mars 2012 à 16h.**

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

**Pour en savoir plus ou pour souscrire:**



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



sur simple appel au **n° 02 433 41 31**



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Emetteur:** BNP Paribas Fortis Funding, filiale luxembourgeoise de Fortis Banque SA.

**Garant:** Fortis Banque SA.

**Rating du garant:** A1 (*negative outlook*) chez Moody's, AA- (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A (*stable outlook*) chez Fitch.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale: 10.000 NOK.
- Montant de l'émission: minimum 100 millions NOK et maximum 500 millions NOK. Les critères qui seront utilisés par l'émetteur pour déterminer le montant final de l'émission sont repris dans la Partie B des Final Terms.
- Code ISIN: XS0743626052 - Série 754.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cotation: ces obligations seront cotées sur la Bourse de Luxembourg.



Risque

Les principaux risques que présentent ces obligations sont décrits en page 2.



Profil d'investisseur

Sur base des critères établis par BNP Paribas Fortis, cette obligation émise en devise étrangère est destinée aux investisseurs présentant un profil **défensif à dynamique**.

Elle peut néanmoins convenir, dans certaines limites, pour des investisseurs présentant un autre profil en fonction du degré de diversification de leur portefeuille et du niveau de risque qu'ils acceptent.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 14 mars 2012.

**Prix d'émission:** 101,875% de la valeur nominale.

**Echéance:** 14 mars 2018, ce qui correspond à une durée de 6 ans.

**Prix de remboursement:** 100% de la valeur nominale en NOK à l'échéance.



Rendement

- L'investisseur aura droit chaque année à un coupon de 4,50% (brut en NOK).
- Les intérêts sont payables annuellement à terme échu, le 14 mars de chaque année et pour la première fois le 14 mars 2013.
- Sur base du prix d'émission de 101,875%, le rendement actuariel brut en NOK est de 4,14%.



Frais

## Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 101,875%

- Commission de placement unique de 1,875%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur et chef de file.
- Commission pour la distribution et la promotion de l'obligation et à titre d'apporteur d'affaire de 0,20% maximum, perçue chaque année par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.

## Frais

**Service financier:** gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation des obligations en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Fiscalité

## Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la nouvelle législation fiscale en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 21%.

En plus, les personnes physiques qui recueillent des revenus mobiliers d'un montant net dépassant 20.020 EUR (pour la période imposable 2012) sont désormais redevables, sur la partie supérieure qui n'a pas encore été taxée à 25%, d'une "cotisation supplémentaire sur revenus mobiliers" de 4%. Si la cotisation supplémentaire a été retenue à la source sur leurs revenus mobiliers, le prélèvement du PM et de la cotisation supplémentaire aura un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés. À l'inverse, si la cotisation supplémentaire n'a pas été retenue à la source, le prélèvement du PM n'aura pas un caractère libératoire et l'ensemble des revenus mobiliers devra être déclaré dans la déclaration à l'impôt des personnes physiques. Les modalités concernant la retenue à la source de la cotisation supplémentaire n'ont pas encore été établies par les administrations fiscales belges.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

**Taxe sur opérations de bourse (TOB)** selon la nouvelle législation fiscale

- Pas de TOB sur le marché primaire.
- En cas d'achat ou de vente sur le marché secondaire: TOB de 0,09% (avec un maximum de 650 EUR par opération).



Documentation

Le Prospectus de base du programme "Euro Medium Term Notes (EMTN) de EUR 30.000.000.000" daté du 17 juin 2011 et son Supplément daté du 6 janvier 2012, approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, ainsi que les Final Terms datées du 2 février 2012, documents rédigés en anglais et constituant ensemble le "Prospectus", sont disponibles gratuitement dans toute agence BNP Paribas Fortis, sur simple appel au n° 02 433 41 31 et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

Un résumé en français du Prospectus de base est également disponible.

**Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.**